CC Val de Gray (Siren : 200036549)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Gray
Arrondissement	Vesoul
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/2012
Date d'effet	01/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Alain BLINETTE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	ZAC GRAY SUD II
Numéro et libellé dans la voie	Rue André Marie Ampère
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70100 GRAY
Téléphone	03 84 65 58 69
Fax	
Courriel	contact@cc-valdegray.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	21 283

Densité moyenne	42,60

Périmètre

Nombre total de communes membres : 48

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Ancier (217000181)	510
70	Apremont (217000249)	467
70	Arc-lès-Gray (217000264)	2 561
70	Arsans (217000306)	49
70	Attricourt (217000322)	44
70	Autrey-lès-Gray (217000413)	384
70	Auvet-et-la-Chapelotte (217000439)	240
70	Battrans (217000546)	244
70	Bouhans-et-Feurg (217000801)	242
70	Broye-Aubigney-Montseugny (217001015)	497
70	Broye-les-Loups-et-Verfontaine (217001007)	130
70	Champtonnay (217001247)	97
70	Champvans (217001254)	181
70	Chargey-lès-Gray (217001320)	766
70	Chevigney (217001510)	36
70	Cresancey (217001858)	195
70	Écuelle (217002112)	69
70	Esmoulins (217002187)	136
70	Essertenne-et-Cecey (217002203)	415
70	Fahy-lès-Autrey (217002252)	110
70	Germigney (217002658)	161
70	Gray (217002799)	5 965
70	Gray-la-Ville (217002807)	979
70	Igny (217002898)	210
70	La Grande-Résie (217004431)	89
70	La Résie-Saint-Martin (217004449)	161
70	Le Tremblois (217005057)	176
70	Lieucourt (217003029)	77
70	Loeuilley (217003052)	104
70	Mantoche (217003318)	463
70	Nantilly (217003763)	482
70	Noiron (217003896)	59
70	Onay (217003946)	65
70	Oyrières (217004027)	387
70	Pesmes (217004084)	1 106
70	Poyans (217004225)	147
70	Rigny (217004464)	608
70	Saint-Broing (217004613)	118
70	Sainte-Reine (217004712)	29
70	Saint-Loup-Nantouard (217004662)	127

70	Sauvigney-lès-Gray (217004795)	104
70	Sauvigney-lès-Pesmes (217004803)	144
70	Vadans (217005107)	136
70	Valay (217005149)	692
70	Vars (217005230)	204
70	Velesmes-Échevanne (217005289)	494
70	Velet (217005297)	405
70	Venère (217005420)	218

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) *Compétence facultative : Protection et mise en valeur de l'environnement : - étude, construction, aménagement et entretien des réseaux et équipements nécessaires à l'alimentation en eau potable et gestion du service des eaux - eaux pluviales : avaloirs, réseaux et ouvrages s'y rattachant, en zone U ou pour des réseaux unitaires Il s'agit des réseaux installés en agglomération et hors busage.*
- Assainissement collectif *Compétence facultative : Protection et mise en valeure de l'environnement : étude, construction, réalisation, aménagement et entretien du réseau d'évacuation des eaux usées, et de tous les équipements et services touchant à l'assainissement collectif. Il s'agit des réseaux installés en agglomération et hors busage*
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés *Compétence obligatoire : élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés par le biais du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)*
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales *Compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement - information et sensibilisation aux questions de l'environnement et du tri sélectif - réflexion et action pour le développement des énergies renouvelables - mise en cohérence et en relation des différents réseaux et schéma d'eau et d'assainissement - collecte et traitement des ordures ménagères - gestion des déchets verts Compétences obligatoires : actions visant à la préservation ou l'amélioration des cours d'eau du territoire dans le cadre des contrats de rivières, par délégation auprès des syndicats compétents - élaboration pour le compte des communes, des schémas directeurs et des schémas de secteur, des contrats locaux de développement et d'aménagement rural, des projets de développement.*
Sanitaires et social
- Action sociale *Compétence optionnelle : Dans les conditions définies par la convention, la communauté de communes conduira les actions visant à améliorer l'accompagnement du vieillissement et du cadre de vie pour la population : - création d'un transport à la demande pour les personnes - adhésion au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) - mise en place et suivi d'actions dans le cadre du contrat "enfant-jeunesse" - réhabilitation, création et gestion des équipements sportifs, socio-culturels et de loisirs d'intérêt communautaire La communauté de communes, dans le cadre de l'action sociale, sera signataire à ce titre de contrats et/ou de conventions dans ce domaine avec les partenaires. Sont réputées d'intérêt communautaire, toutes les opérations de développement local intéressant l'ensemble du territoire communautaire. Les communes extérieures,*

regroupées ou non, pourront être associées à ces programmes dans le cadre d'une convention à passer avec la communauté

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, touristiques d'intérêt communautaire

Compétence obligatoire : aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, touristiques d'intérêt communautaire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Coméptences facultatives : Aménagement, entretien et gestion d'une salle polyvalente d'activités communautaires. Aménagement, entretien et gestion d'une salle multimédia.

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Compétences facultatives :- participation à la gestion de l'Ecole Départementale de Musique par le biais d'un Syndicat Mixte - activités cinématographiques : * construction, aménagement, entretien et gestion de cinéma * participation au financement des tickets "jeunes" - soutien aux manifestations dans les domaines sportifs, culturels et d'animations commerciales des rues : soutien logisitique aux associations reconnues sur le territoire de la CCVG pour le prêt de matériels en fonction de leur disponibilité; soutien financier pour les manifestations importantes.*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétence obligatoire : réalisation, mise en oeuvre et révision d'un SCOT

- Schéma de secteur

Compétence obligatoire : réalisation, mise en oeuvre d'un schéma de secteur en lien avec l'élaboration et la gestion des documents d'urbanisme, en particulier le plan d'occupation des sols (POS) ou plan local d'urbanisme (PLU), la carte communale, le droit de préemption urbain sur les zones U et NA du POS ou PLU sur l'ensemble du territoire des communes composant la communauté de communes Elaboration pour le compte des communes, des schémas directeurs et des schémas de secteur, des contrats locaux de développement et d'aménagement rural, des projets de développement : contrat Appui + - schéma ZA - schéma d'aménagement du bassin de vie de la commuanuté - adhésion et soutien à la politique du pays - initiative, élaboration et révision du SCOT, délimitation, création et modification de zone de développement éolien. Elle conduira pour cela les études nécessaires au montage de ces programmes et sera maître d'ouvrage.

- Plans locaux d'urbanisme

Compétence obligatoire

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Compétence obligatoire : réalisation, entretien et gestion des zones d'aménagement concerté qui concernent les zones d'activités d'intérêt communautaire

- Constitution de réserves foncières

Compétence obligatoire : constitution de réserves foncières à vocation économique et/ou touristique par l'acquisition de terrain et/ou friches (agro-industrielles) Aménagement de l'espace communautaire: aménagement rural : constitution de réserves foncières

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Compétences facultatives : les équipement, les services et les personnels seront transférés à la CC ou mis à disposition pour exercer en lieu et place des communes, les activités liées au tourisme, tels que : l'Office de Tourisme, pavillon d'accueil, installations de tourisme fluvial, la plage, le camping et le bassin nautique de plein air, ainsi que leur développement.

Logement et habitat

- Politique du logement non social

Compétence optionnelle : politique du logement et du cadre de vie : aide au fonctionnement d'associations locales portant un projet d'animation ayant un impact sur la communauté Compétence obligatoire : politique du logement d'intérêt communautaire : réflexions portant sur l'habitat de l'ensemble de la communauté de communes visant au maintien de la population locale, à la cohérence en matière de répartition du logement, social ou non, sur le territoire

- Politique du logement social

Compétences obligatoires : création de logements en partenariat avec les organismes d'HLM - réalisation, aménagement et ventes de zones d'habitation (lotissements) - représentation des communes au sein de la conférence intercommunale du logement - aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage - politique du logement d'intérêt communautaire : réflexions portant sur l'habitat de l'ensemble de la communauté de communes visant au maintien de la population locale, à la cohérence en matière de répartition du logement, social ou non, sur le territoire

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Compétences obligatoires : politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par de sopérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Compétences optionnelles : élaboration et mise en place des programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH) en partenariat avec les communautés voisines

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

*Compétence obligatoire : Aménagement numérique en très haut débit du territoire : * soit par une gestion en régie directe * et/ou par le biais de l'adhésion à une structure externe (syndicat mixte) * ou toute autre organisation qui pourrait s'y susbstituer. Compétence définie comme suit : ? L?établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d?infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit de dimension départementale, sans interférer dans la mise en ?uvre des réseaux de communications électroniques établis par des membres pour leurs besoins propres (sauf à leur demande expresse) ; ? La réalisation d?opérations de montée en débit dans une perspective à terme de couverture THD ; ? L?établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d?infrastructures et réseaux de téléphonie mobile permettant l?accès des utilisateurs aux technologies Internet ; ? L?acquisition des droits d?usage nécessaires auprès des autorités compétentes ; ? La gestion, l?exploitation et la maintenance des infrastructures et des réseaux ; ? L?organisation et la mise en ?uvre de tous les moyens permettant d?assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ; ? L?activité « d?opérateur d?opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de service la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; ? L?offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; ? La commercialisation des infrastructures et des réseaux auprès d?autres opérateurs ou d?utilisateurs de réseaux indépendants ; ? Le cas échéant, en cas d?insuffisance d?initiatives privées, la fourniture de services de communications électroniques à l?utilisateur final ; ? Toute réalisation d?études intéressant son objet. Compétence facultative : Préparation et accompagnement de NTIC : sur le périmètre communautaire, avec une gestion durable, globale et cohérente des moyens humains et matériels nécessaires, tant en fonctionnement qu'en investissement*

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Compétence facultative : - protection animale - défense incendie : compétences techniques et financières, les maires des communes restent légalement responsables de l'état des installations

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	Syndicat des eaux de Velesmes (257000505)	SM fermé	983
70	PETR du Pays Graylois (200050318)	SM fermé	37 348
25	SI des eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) (200080380)	SM fermé	34 084
70	SM pour le fonctionnement de l'école départementale de musique, de danse et de théâtre de la Haute Saône (257002584)	SM ouvert	74 808

21	SM d'aménagement de la Vingeanne (252107776)	SM fermé	5 572
70	Syndicat de collecte des ordures ménagères du Val de Saône (257001024)	SM fermé	87 063
70	SM Haute Saône Numérique (200044527)	SM ouvert	209 814
21	SI d'adduction d'eau et d'assainissement du bassin versant de la Vingeanne, de la Saône et de l'Ognon (200084937)	SM fermé	7 214
70	Syndicat des eaux de la Poissenotte (257000588)	SM fermé	322
70	SM d'aménagement de la Moyenne et de la Basse vallée de l'Ognon (200034544)	SM fermé	75 877

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)